AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0198
FR0010474130-FS0053

20 janvier 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Fin d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

DEMOS

(Alternext)

Par courrier reçu le 19 janvier 2016, le FCPR Montefiore Investment II représenté par sa société de gestion Montefiore Investment[1] (agissant par l'intermédiaire de la société Penthièvre SAS) a déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 13 janvier 2016, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société DEMOS et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession par le FCPR Montefiore Investment II de l'intégralité du capital de la société Penthièvre SAS[2] au profit du groupe Weidong et de la fin de l'action de concert existant entre la famille Wemaëre et ledit FCPR[3] vis-à-vis de la société DEMOS.

[1] Société par actions simplifiée (sise 28, rue Bayard, 75008 Paris).
[2] Laquelle détient 27,14% du capital et 25,64% des droits de vote de DEMOS.
[3] Cf. communiqué diffusé par la société le 13 janvier 2016.